



LES FOULEES DE SUD ROUSSILLON

REGLEMENT DES COURSES

Cadre général :

Les Foulées de Sud Roussillon sont organisées par la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition.

En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les courses :

Les courses se dérouleront selon le planning suivant :

le samedi 6 juin 2026 à Théza cœur de village :

- ✓ **17h00** : Départ du 5 km
- ✓ **17h15** : Départ de la randonnée gourmande
- ✓ **18h30** : Départ Course enfants (5-6 ans 450m), (7-9 ans) 800m, (10-11ans 1200m), (12-13 ans 1200m). Les courses s'enchaîneront, pas de départ commun de toutes les catégories.

Le dimanche 7 Juin 2025 à Saint Cyprien site Grand Stade :

- ✓ **8h00** : départ du semi-marathon. Parcours essentiellement sur route ou zone goudronnée, un passage de 600m sur sentier et un passage de 1km environ sur sablette. 6 ravitaillements + 1 à l'arrivée
- ✓ **8h30** : départ du 10 km. Parcours sur route et chemin. 3 ravitaillements + 1 à l'arrivée

Barrière horaire 21km :

Afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement logistique de l'épreuve, une barrière horaire sera mise en place sur le parcours.

Ce temps limite est calculé pour permettre aux coureurs de terminer la course dans des conditions de sécurité optimales, en tenant compte d'une allure moyenne minimale fixée par l'organisation (**8min/km ou 7 km/h environ**)

Les concurrents arrivant au-delà de la barrière horaire (2h00 après le départ) au 14^{ème} km (stade Alenya) seront mis hors course et ne seront plus autorisés à poursuivre l'épreuve. Ils devront alors remettre leur dossard et suivre les consignes données par les bénévoles ou les responsables de la sécurité (rapatriement, retour à l'arrivée, etc.).

La barrière horaire pourra être ajustée par l'organisation en cas de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité.

Toute modification éventuelle sera communiquée aux participants avant le départ ou sur le parcours par les responsables de poste.

Engagements :

Semi-marathon : à partir de la catégorie Junior (jusqu'en 2008)

- 27 €

10Km : à partir de la catégorie Cadet (jusqu'en 2010)

- 14.5 €

5 km : à partir de la catégorie Minime (jusqu'en 2012)

- 7.5 €

Randonnée Gourmande :

- 8,5 € gratuit pour les moins de 12 ans

Courses enfants :

- Pour les courses enfants, une autorisation parentale est obligatoire.
- 4 courses seront organisées pour les 5-6 ans (né en 2020-2021) : 400 m ; 7-9 ans (né en 2017-2019) : 800 m ; 10-11ans (né en 2015-2016) : 1200 m ; 12-13 ans (né en 2013-2014) : 1200 m
- Inscriptions sur www.class-chronosports.fr/nf **Pas d'inscriptions sur place.**

Les inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site www.class-chronosports.fr/nf jusqu'au **31 mai 2026 minuit dans la limite des places disponibles)**

Au regard de l'article L231-2-1 du code du sport, ce dernier oblige un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour les non licenciés ou un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois** (<https://pps.athle.fr/>) ou la présentation de la licence FFA pour les licenciés, en cours de validité.

Pour les coureurs étrangers un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** sera demandé, même s'ils possèdent une licence affiliée à l'IAAF.

Pas d'inscriptions sur place.

Les récompenses :

Seront récompensés les 3 premiers au scratch (homme-femme) de chaque course et les premiers de chaque catégorie (homme-femme) pour les 10 et 21km uniquement.

La remise de prix sera effectuée après l'arrivée du dernier coureur du semi-marathon.

Aucun lot ne sera donné avant le podium officiel.

Communication :

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droit tel que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.

Remboursement :

Les remboursements post-inscriptions seront possibles dans les cas suivants :

- Blessure (sur présentation d'un certificat médical)
- Cas de force majeure (décès, accident, ...), contactez l'organisateur.

Informations :

Dans le but de proposer un événement plus vertueux écologiquement nous vous invitons à venir avec votre propre système d'hydratation.

Les gobelets cartons ne seront plus proposés aux ravitaillements.